

## SEANCE DE RELEVÉ DU CONSEIL GENERAL DU 8 JUIN 2016

<b>Présidence :</b>	M. Gilles Seydoux
<b>Conseil général :</b>	48 Conseillers généraux sont présents ( <i>selon liste des présences annexée</i> )
<b>Excusé(s) :</b>	MM Didier Gobet et Thomas Kaspar
<b>Absent :</b>	Néant
<b>Conseil communal :</b>	Mme Diana Carbonnier et MM Jean-François Charrière, Roger Berset, Dominique Ayer, Marco Balboa, Jacques Crausaz, Fabien Schafer, Georges Python et Philippe Reynaud

Il est 19h30 quand M. Gilles Seydoux souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette séance.

La séance a été convoquée conformément aux articles 34 et 38 de la loi sur les communes (LCo) :

- par convocation personnelle le 19 mai 2016 ;
- par insertion dans la Feuille officielle no 20 du 20 mai 2016 ;
- par avis au pilier public et sur le site Internet de la commune de Gibloux

Il rappelle que les débats sont enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Il rappelle également les règles de récusation et demande si dans l'assemblée une personne est concernée personnellement par un point de l'ordre du jour.

Tous les documents étaient disponibles sur le site internet [www.commune-gibloux.ch](http://www.commune-gibloux.ch) et au secrétariat général. Il n'y aura pas de lecture complète des messages, sauf demande ou nécessité expresse formulée par un membre du Conseil général.

L'ordre du jour est le suivant :

8. Approbation du budget 2016 de la Commune de Gibloux
  - 8.1 Budget de fonctionnement
  - 8.2 Décisions spéciales d'investissement :
    - a) *Etude 30 km/h et route du Centre - Corpataux*
    - b) *Etude de rénovation de la route de Fribourg – Farvagny-le-Petit*
    - c) *Adduction d'eau, secteur ZI Montena – Rossens*
    - d) *Protection des eaux, mise en séparatif route du Pallin – Villarlod*
    - e) *Protection des eaux, réfection de la route, chemin de l'Essert-Biches – Rossens*
    - f) *Protection des eaux, réfection de la route, secteur Raveire – Rossens*
    - g) *Cimetière – Villarlod*
    - h) *Implémentation du SIT – Géoconcept*
    - i) *Harmonisation des PAL*
    - j) *Budget général des investissements*
9. Divers

M. Gilles Seydoux adresse un message à l'assemblée. Ce dernier souhaite que les discussions de ce soir soient fructueuses, enrichissantes, critiques certainement, encourageantes, il l'espère. La démocratie est un élément fondamental et elle doit être respectée. Saisissant cette chance, exprimons-nous, construisons l'avenir ensemble.

## **8. Approbation du budget 2016 de la commune de Gibloux**

*Présentation du dossier par M. Jacques Crausaz*

### **8.1 Budget de de fonctionnement**

Le 1<sup>er</sup> budget de la nouvelle commune est un évènement à saluer, beaucoup d'éléments ont été traités pour la première fois.

Le plan comptable a été élargi et adapté à la nouvelle commune.

Les chiffres exprimés par les anciennes entités dans le cadre de leur budget 2016 ont été additionnés et agrégés pour calculer le budget de fonctionnement.

Le canton et les associations de communes ont communiqué les chiffres des charges liées déjà calculées pour la commune fusionnée.

Les chiffres ont été vérifiés par dicastère, par les services communaux et conseillers communaux.

La facturation des prestations et des subventions communales ont été maintenues pour 2016 à la pratique de 2015 conformément à la décision du comité de pilotage de la fusion.

La commune de Hauterive reste notre partenaire pour beaucoup de services ou centres de charge conformément au message en votre possession.

Les charges de personnel ont été évaluées.

Les frais financiers (intérêts et amortissements) ont été évalués sur la base des contrôles d'endettement des diverses entités et des contrats de financement en cours.

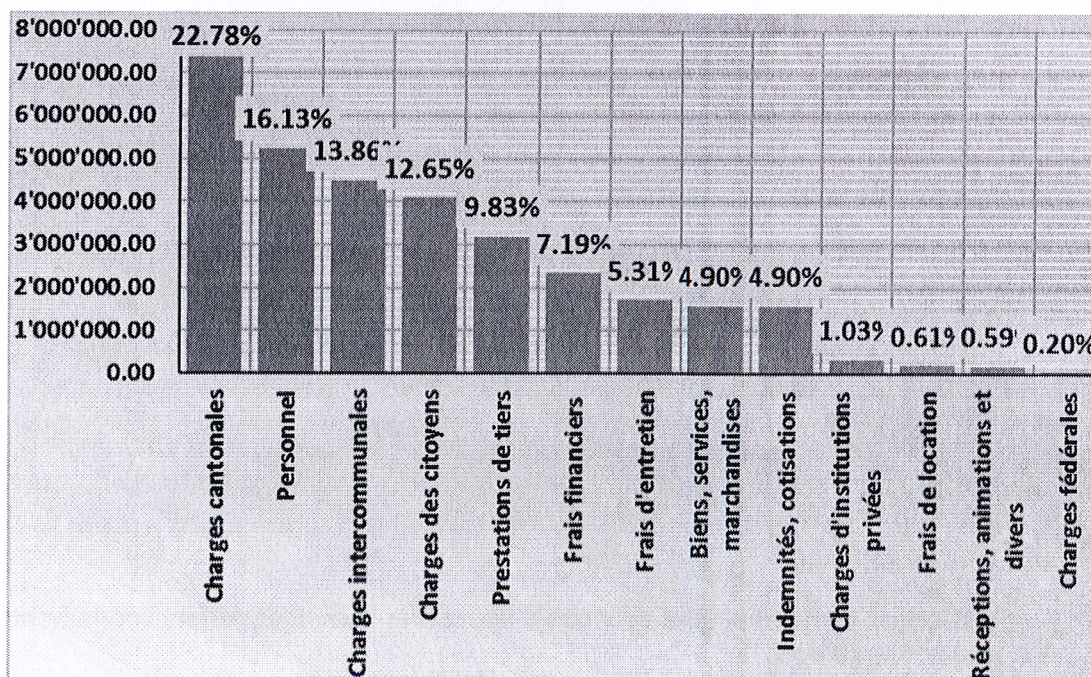
Les recettes fiscales ont été évaluées sur la base des recettes des anciennes communes et leur récente évolution.

La contribution du canton à la fusion n'a pas pu être intégrée au budget 2016 puisqu'elle nous sera versée qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

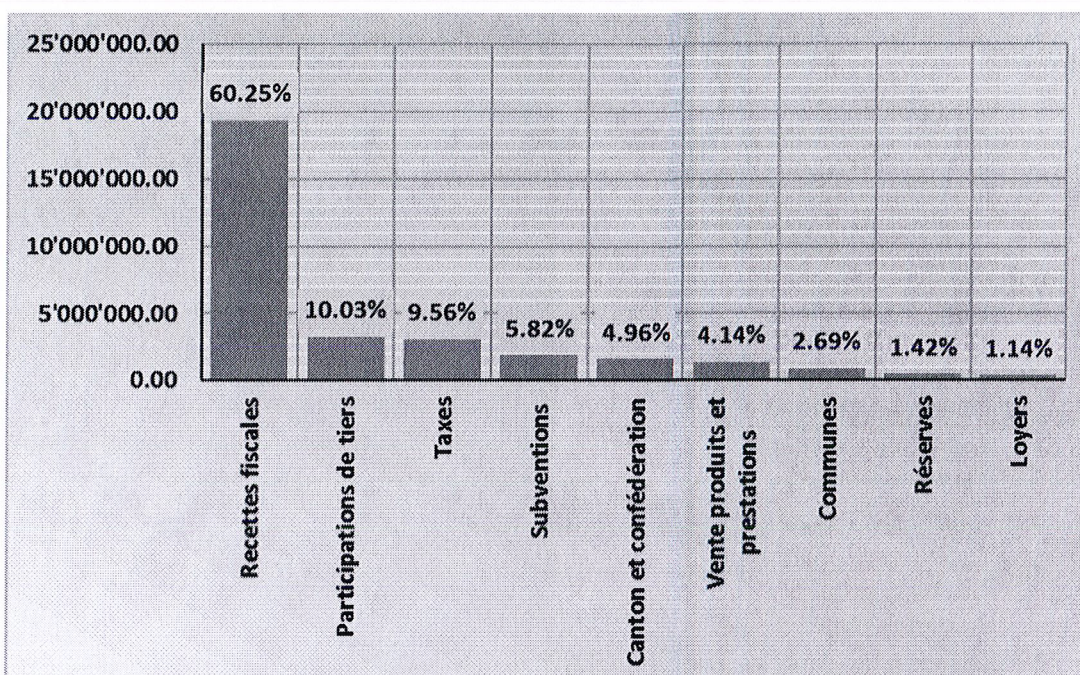
Présentation du budget de fonctionnement par chapitre :

	Charges		Produits	
	Fr.	%	Fr.	%
Administration	2'858'140.00	8.0%	27'600.00	0.1%
Ordre public	595'765.00	1.7%	243'650.00	0.7%
Enseignement et formation	9'370'482.00	26.2%	880'319.00	2.5%
Culture, sports et loisirs	1'550'699.00	4.3%	239'121.00	0.7%
Santé	2'394'003.00	6.7%	60'000.00	0.2%
Affaires sociales	8'197'680.00	22.9%	4'571'502.00	12.9%
Transports et communications	1'879'134.00	5.2%	180'200.00	0.5%
Protection et aménagement de l'environnement	3'656'939.00	10.2%	2'939'284.00	8.3%
Economie publique	967'012.00	2.7%	1'511'350.00	4.3%
Finances et impôts	4'336'068.00	12.1%	24'774'717.00	69.9%
<b>Résultats</b>	<b>35'805'922.00</b>		<b>35'427'743.00</b>	
Excédent de charges			<b>378'179.00</b>	
Doubles écritures	3'347'302.00		3'347'302.00	
<b>Résultats nets</b>	<b>32'458'620.00</b>		<b>32'080'441.00</b>	
Excédent de charges par rapport aux produits nets			<b>1.18%</b>	

Présentation du budget de fonctionnement « charges » par nature :



## Présentation du budget de fonctionnement « produits » par nature



## Présentation de l'évaluation des recettes fiscales :

Type d'impôts	Selon les évolutions sur le plan cantonal	Moyenne sur les années 2012-13-14	Moyenne sur les années 2013-14-15	Selon la progression moyenne calculée sur les années 2009 à 2015	Selon la droite de régression de 2009 à 2015	Selon budget 2015 des communes	Selon comptes 2015 des communes	Budget 2016 de la commune de Gibloux
Personnes physiques, revenu	13'570'606.05			13'980'581.83	13'821'852.29	13'185'479.80	13'582'420.22	13'500'000.00
Personnes physiques, fortune	983'300.73			1'049'102.53	1'007'076.25	891'725.13	997'711.72	1'000'000.00
Personnes morales, bénéfice	1'131'984.27	1'159'077.37	1'239'851.51	1'621'810.78	1'465'912.49	953'876.10	1'342'950.02	1'100'000.00
Personnes morales, capital	196'881.89	175'778.24	213'794.91	324'262.83	249'955.23	133'499.49	263'354.30	200'000.00
A la source		346'485.63	318'645.65					325'000.00
Prestations en capital		313'547.48	313'754.27					300'000.00
Gains immobiliers et plus-values		355'774.30	427'817.42					390'000.00
Mutations		690'685.87	688'115.63					600'000.00
Successions et donations		3'011.90	10'909.78					5'000.00
Contributions immobilières				1'600'860.68	1'836'827.96	1'698'500.00	1'800'288.00	1'800'000.00
Sur les automates		1'530.00	1'640.00				1'860.00	1'500.00
Sur les véhicules	507'666.95			636'821.13	710'219.89	493'833.28	508'395.00	508'000.00
Sur les chiens		17'134.17	17'810.00					23'000.00

## Conclusion :

Le Conseil communal vous propose d'approuver le budget de fonctionnement 2016 tel que présenté avec

Total des charges Fr. 35'805'922.00

Total des produits Fr. 35'427'743.00

Excédent de charges Fr. 378'179.00

Soit 1.18% des produits nets.

## Rapport de la commission financière :

La commission financière a examiné les documents remis concernant le budget de fonctionnement 2016 de la commune Gibloux.

Elle est consciente que l'élaboration de ce budget 2016 n'a pas été facile. Globalement, elle peut penser que le résultat présenté devrait pouvoir être atteint. Les charges lui semblent correctement évaluées avec les remarques suivantes :

Elle constate de nouvelles charges liées : le fonds d'infrastructure ferroviaire et les taxes et financements du traitement des micropolluants. En ce qui concerne l'eau potable et l'épuration il faut relever que ces services ont été équilibrés par le prélèvement de montant des réserves. A l'avenir, il faudra aussi prévoir un montant pour le maintien de la valeur des installations comme l'exigent les dispositions légales. Les taxes y relatives devront certainement être revues à la hausse. Le service de la gestion des déchets est juste couvert au minimum légal, une révision des taxes risque aussi de devoir être analysée. Cependant la période d'établissement de ce budget devrait mettre la commune à l'abri de surprises négatives.

Les rentrées fiscales paraissent être estimées correctement. L'impôt sur les personnes morales est à considérer avec prudence.

A signaler que dès 2017 il faudra tenir compte de l'amortissement des investissements en cours et des nouveaux investissements proposés qui s'élèvent à env. Fr. 1'400'000.- nets. La charge d'amortissements et d'intérêts futurs va ainsi augmenter ces prochaines années. La commission financière invite le conseil communal à faire preuve de rigueur dans la gestion du budget présenté et d'une certaine prudence dans les prévisions d'investissements futurs.

Sur la base de ces considérations, la commission financière donne un préavis favorable au budget de fonctionnement présenté avec un excédent de charges de Fr. 378'179.- ce qui correspond à 1.18% des recettes nettes.

#### *Discussion :*

M. Gilles Seydoux ouvre la discussion et propose de passer chapitre par chapitre.

#### Chapitre 0, Administration :

##### *M. Gérard Barras du cercle électoral de Le Glèbe :*

Les membres du cercle électoral de Le Glèbe ont pris connaissance de la position du Conseil communal de ne pas revenir sur la proposition de rémunération présentée lors de la séance du 13 avril 2016, ceci malgré la décision négative du Conseil général.

Le groupe considère qu'il n'y a pas assez de variable et trop de fixe. L'administration a été augmentée de 44 EPT à 50 EPT (bureau technique avec un ingénieur, administration générale, etc...) dans le but de réduire la charge de travail du Conseil communal. Ces éléments ne semblent pas avoir influencés ce poste.

Nous sommes conscients que la charge de travail est et va être encore très élevée durant les 2 prochaines années.

Avec une variante d'un fixe plus bas et un défraiement au jeton de présence pour les séances des commissions et de conduite des dossiers et des projets confiés aux dicastères, il est probable que pour les deux premières années les frais seront plus élevés. Mais par contre, ceux-ci devraient être considérablement réduits par la suite.

Nous sommes certains qu'il y a une inégalité de charge de travail entre les différents dicastères. La rémunération totale des conseillers ne devrait pas être identique.

Notre proposition est la suivante :

Proposition : salaire de base Fr. 120'000.-

35% syndic, 22% vice-syndic, 17% conseillers

Ceci représente un montant de Fr. 211'200.- au poste 011.300.10

Cette rémunération comprend les charges suivantes :

- La préparation et la participation aux séances du Conseil communal, du Conseil général et les représentations
- Les séances de groupe interne au Conseil communal
- Les séances avec les responsables et les collaborateurs des services communaux

Par contre, les séances des commissions et de conduite des dossiers et des projets confiés au dicastère passent au variable.

Nous proposons de reporter le montant économisé sur la part fixe soit un montant de Fr. 46'800.-.

Ce qui donne le montant de Fr. 116'800.- au poste 011.300.11.

Nous demandons de mettre au vote notre proposition.

Les charges sociales des jetons de présence peuvent être traitées comme proposées, mais égales pour tous les membres de toutes les commissions.

M. J.-F. Charrière informe que le Conseil général doit se prononcer sur le budget qui lui est soumis, dans ce cadre-là, il peut être soumis à la décision du Conseil général de modifier vers le haut ou vers le bas certains postes du budget.

Cependant, il n'a, selon la loi sur les communes et son règlement d'application, pas la compétence de discuter le détail de la rétribution du Conseil. La proposition du groupe du Conseil général de Le Glèbe dit que leur proposition va coûter plus cher les deux premières années, néanmoins ils ne proposent pas d'augmentation de budget, contrairement à ce qu'ils disent. Ils proposent le déplacement d'une somme d'argent d'un poste du budget vers un autre. Le Conseil communal reste persuadé que sa proposition initiale est réaliste et, aujourd'hui, nous pouvons dire qu'elle correspond à ce que vivent depuis 6 mois les Conseillers communaux, c'est-à-dire beaucoup plus de travail que les pourcentages prévus dans le règlement du Conseil communal.

Le Conseil communal recommande au Conseil général de suivre la proposition du Conseil communal et de rejeter la proposition du groupe de Le Glèbe qui ne peut que générer des frais supplémentaires et cela est en contradiction avec ce que souhaite le Conseil communal.

Quant à la question liée aux EPT, M. Charrière précise qu'il a été évalué 44 EPT en 2015. Avant l'entrée en vigueur de la fusion, le comité de pilotage de la fusion a établi un organigramme qui démontre la nécessité d'avoir 50 EPT et le budget proposé pour 2016 correspond à cette unité.

*Mme Danièle Baechler du cercle électoral de Corpataux-Magnedens :*

Le cercle de Corpataux-Magnedens a pris note des remarques de Monsieur le Syndic lors de la séance de mercredi passé concernant la rémunération du Conseil communal.

Si nous ne remettons pas en cause le mérite d'une indemnisation appropriée des conseillers et conseillères, nous maintenons cependant notre avis que la part fixe, autrement dit l'indemnité de fonction, prend trop de poids dans la rémunération.

En ce sens, la proposition de Le Glèbe nous semble plus équitable. Le cercle de Corpataux-Magnedens soutient ainsi la proposition de Le Glèbe et demande dès lors que le budget 2016 tel que présenté soit modifié en conséquence.

Pour le vote de cet objet, nous demandons le vote à bulletin secret.

*M. Sébastien Richard du cercle électoral de Vuisternens-en-Ogoz :*

Le cercle de Vuisternens-en-Ogoz lors de la séance du Conseil général du 13 avril 2016 a souhaité pouvoir voter la rémunération du Conseil communal à la lumière du

budget. Le cercle estime que c'est chose faite aujourd'hui et propose d'accepter le budget 2016 en l'état tel que proposé par le Conseil communal.

*M. Dominique Castella pour le cercle électoral de Rossens :*

Le groupe avait demandé d'avoir une présentation de la rémunération du Conseil communal dans le cadre du budget, ce qui est le cas aujourd'hui avec un budget qui supporte cette rémunération. Dans son ensemble, le groupe de Rossens propose d'accepter le budget tel que présenté pour ce poste.

*M. Julien Gremaud du cercle électoral de Farvagny :*

Le cercle de Farvagny demande une interruption de séance étant donné qu'elle n'a pas eu connaissance jusqu'à maintenant de la proposition du Glèbe et de ce fait n'a pas pu en discuter.

Une interruption de séance de 5 minutes est accordée.

*M. Julien Gremaud du cercle électoral de Farvagny :*

Après consultation du groupe de Farvagny, le cercle soutient la proposition du Conseil communal et demande de refuser le vote à bulletin secret.

On l'informe que si le cinquième des membres présents demande le vote à bulletin secret, celui-ci est confirmé.

A la question quels sont les membres du Conseil général qui souhaitent le vote à bulletin secret conformément à la proposition du cercle électoral du Glèbe, 17 personnes demandent le vote à bulletin secret, celui-ci est confirmé.

Votation à bulletin secret sur le chapitre 0, rémunération du Conseil communal, proposition du Conseil communal :

Bulletins distribués	48
Bulletins rentrés	48
Oui	30
Non	18
Abstention	0

Le budget de fonctionnement concernant le chapitre 0 sur la rémunération du Conseil communal proposé par le Conseil communal est accepté par 30 oui.

*M. Dominique Castella du cercle électoral de Rossens :*

Question personnelle par rapport à la masse salariale du personnel de Gibloux pour 2016. Comment cette masse salariale se compare à la consolidation des masses salariales des 5 communes qui constituent Gibloux et surtout en apprenant ce soir que c'est 50 EPT compris dans ce budget et si l'on avait une année de fonctionnement avec l'organigramme complet, à combien se monte le montant supplémentaire pour le traitement du personnel.

M. J. Crausaz n'a pas la réponse pour ce soir. Il y a toutefois une proportionnalité directe entre le nombre d'EPT, soit les 44 EPT dont il était question tout à l'heure n'étaient pas complets. Dans l'ensemble des postes inventoriés dans le budget 2016, il a été tenu compte de tous les auxiliaires, y compris les personnes qui donnent les cours de piscine. Une partie de ce personnel auxiliaire ne figuraient pas dans le calcul des 44 EPT, mais figurent aujourd'hui dans les 50 EPT présentés au budget.

Mme Christine Vionnet Caverzasio donne un complément d'information, à savoir que la commune de Gibloux est basée sur la même échelle de traitement que celle de l'Etat de Fribourg. A l'Etat, l'on compte une moyenne de Fr. 110'000.- par EPT, et si on regarde le total des salaires du Gibloux, on constate que l'on est dans le tir.

Il n'y a aucune autre intervention sur les autres chapitres du budget de fonctionnement.

*Approbation du budget de fonctionnement 2016 tel que proposé par le Conseil communal avec un excédent de charges de Fr. 378'179.- :*

**Acceptez-vous le budget de fonctionnement 2016 tel que proposé par le Conseil communal avec un excédent de charges de Fr. 378'179.- ?**

Oui	48
Non	0
Abstention	0

**Le budget de fonctionnement 2016 tel que présenté par le Conseil communal avec un excédent de charges de Fr. 378'179.- est accepté à l'unanimité.**

M. J. Crausaz adresse ses remerciements pour l'unanimité du oui au budget de fonctionnement.

Pour compléter la réponse donnée tout à l'heure à M. Castella, il ajoute que dans le tableau transmis avec le budget 2016, il y a encore un potentiel de 1,5 EPT supplémentaire. En enchaînant sur les Fr. 110'000.- qu'utilise l'Etat pour chiffrer les coûts du personnel, il faut vous attendre pour le budget 2017 à des charges du personnel de Fr. 170'000.- plus élevées que le budget 2016.

## 8.2. Décisions spéciales d'investissement

Remarques générales :

Pour le 1<sup>er</sup> exercice, la commune de Gibloux a été dispensée d'établir la planification financière 2016-2020.

Les anciennes communes n'ont pas mis à jour leur plan financier à la fin 2015.

Le plan financier de la nouvelle commune n'est pas que la somme des plans financiers des anciennes communes. Une nouvelle analyse sera faite et de nouvelles priorités devront être établies en automne 2016 pour le plan financier 2017-2021.

Le budget des investissements 2016 comprend les montants à investir en 2016 (projets en cours) et les montants des projets à entreprendre en 2016 (projets déjà approuvés et nouveaux projets).

En ce qui concerne les projets déjà approuvés et les nouveaux projets, le conseil Communal n'a retenu que les projets prêts à être entrepris par dicastère, vérification des chiffres par les services communaux et conseillers communaux.

Situation financière « de la commune de Gibloux » :

Base : comptes 2010 à 2014 des cinq anciennes communes.

Dette brute	Fr. 36'056'949.05
- les capitaux	Fr. 5'177'532.48
= la dette nette	Fr. 30'879'416.57

Limite de crédits	Fr. 33'274'959.25
- la dette nette	Fr. 30'879'416.57
= les crédits disponibles	Fr. 2'395'542.68
Dette par habitant (patrimoine admin.)	Fr. 3'390.00
(moyenne cantonale Fr. 1'756.00)	



Marge nette d'autofinancement (MNA) Fr. 1'452'117.34

Capacité d'emprunt théorique Fr. 22'155'994.26  
(Base de calcul : intérêt 2.5%, amortissement 4%)

Capacité totale d'investissement Fr. 24'551'536.94

Budget des investissements - Chiffres généraux :

	<u>Charges</u>	<u>Produits</u>
Projets en cours (12)	9'459'400.00	639'500.00
Projets déjà approuvés (6)	1'473'000.00	
Nouveaux projets (9)	2'388'000.00	310'000.00
<u>Recettes d'investissement</u>	<u>2'455'600.00</u>	
Total	13'320'400.00	3'405'100.00
Excédent de charges	9'915'300.00	
<u>Financement spéciaux</u>		<u>1'010'630.00</u>
Charges nettes		8'904'670.00

Projets d'investissement :

Projets en cours :

Les projets déjà décidés (projet et financement) et entrepris (permis de construire obtenu, travaux entrepris) par une ancienne commune.

Les chiffres correspondent aux évaluations des charges et produits pour 2016.

Ils représentent les soldes pour les projets qui devraient se terminer dans le courant de l'année 2016.

<u>Anciennes communes</u>	<u>Nb projets</u>	<u>Charges</u>	<u>Produits</u>
Corpataux-Magnedens	2	1'345'000.00	312'500.00
Farvagny	3	6'845'000.00	
Le Glèbe	3	687'000.00	130'000.00
Rossens	3	567'400.00	197'000.00
<u>Vuisternens-en-Ogoz</u>	<u>1</u>	<u>15'000.00</u>	
Total	12	9'459'400.00	639'500.00

Projets déjà approuvés :

Les projets ayant déjà fait l'objet d'une décision validée (projet et financement) du législatif d'une ancienne commune et en attente d'une réalisation.

Projets que les services communaux et le conseil communal ont choisi d'entreprendre en 2016.

<u>Ancienne commune</u>	<u>Nb projets</u>	<u>Charges</u>	<u>Produits</u>
Corpataux-Magnedens	-		
Farvagny	1	600'000.00	
Le Glèbe	1	65'000.00	
Rossens	3	608'000.00	
<u>Vuisternens-en-Ogoz</u>	<u>1</u>	<u>200'000.00</u>	
Total	6	1'473'000.00	

Nouveaux projets :

Projets proposés (projet et devis estimatif) pour 2016 par une ancienne commune et dont les services communaux et le conseil communal ont confirmé la pertinence et la nécessité de les entreprendre en 2016.

Projets 2016 propres à la nouvelle commune de Gibloux.

Chaque projet fait l'objet d'un message particulier. Il est soumis séparément pour approbation au Conseil général (décision spéciale selon LCo, art. 89, al. 2).

Les décisions du Conseil général concernant ces dépenses sont soumises au référendum facultatif (selon LCo, art. 52, al. 1, litt. a).

<u>Ancienne commune</u>	<u>Nb projets</u>	<u>Charges</u>	<u>Produits</u>
Corpataux-Magnedens	1	100'000.00	
Farvagny	1	50'000.00	
Le Glèbe	2	368'000.00	
Rossens	2	1'250'000.00	
Vuisternens-en-Ogoz	-		
Commune de Gibloux	3	620'000.00	31'000.00
<b>Total</b>	<b>9</b>	<b>2'388'000.00</b>	<b>310'000.00</b>

Conclusion :

Sous réserve des décisions spéciales prises pour les nouveaux projets d'investissements 2016, le Conseil communal vous propose d'approuver le budget des investissements 2016 avec :

	<u>Charges</u>	<u>Produits</u>
Projets en cours	9'459'400.00	639'500.00
Projets déjà approuvés	1'473'000.00	
Nouveaux projets	2'388'000.00	310'000.00
<u>Recettes d'investissement</u>		<u>2'455'600.00</u>
<b>Total</b>	<b>13'320'400.00</b>	<b>3'405'100.00</b>
Excédent de charges		9'915'300.00
<u>Financement spéciaux à déduire</u>		<u>1'010'630.00</u>
<b>Charges nettes</b>		<b>8'904'670.00</b>

*Préavis de la commission financière :*

Le Conseil communal présente un budget total net de Fr. 8'904'670.-. Il se compose des types de projets suivants :

- Projets en cours : Fr. 8'469'000.-
- Nouveaux projets déjà approuvés : Fr. 1'473'000.-
- Nouveaux projets pas encore approuvés : Fr. 1'417'770.-
- Produits : Taxes de raccordements, ventes de terrains, contributions d'équipements : Fr. 2'455'600.-

Le premier objet, Etude 30 km/h et route du Centre – Corpataux fait partie des nouveaux projets à approuver.

La commission financière a examiné le budget d'investissement dans son ensemble et émet les remarques suivantes.

- La capacité totale d'investissement actuelle de la commune calculée par le Service des Communes se monte à un peu plus de Fr. 24'500'000.- et permet de réaliser le budget total des investissements et en particulier les nouveaux projets présentés.
- Il convient toutefois de ne pas oublier les investissements en cours de réalisation et ceux à terminer qui ne figurent pas dans ces montants.
- D'autre part plus de 10% du total du budget des investissements est consacré à des crédits d'étude qui vont générer à leur tour des investissements importants qui ne sont pour l'instant pas chiffrés.

La planification financière aurait eu l'avantage de nous donner une estimation de l'impact financier des montants de ces investissements sur les budgets futurs.

Dès lors, la commission financière invite le conseil communal à faire preuve de la plus grande prudence dans les prévisions d'investissements futurs.

La commission financière relève cependant que le budget global 2016 des investissements peut être réalisé compte tenu de la capacité financière actuelle de la commune. Elle donne ainsi un préavis favorable au budget présenté avec le total net de Fr. 8'904'670.-.

a) *Etude 30 km/h et route du Centre – Corpataux, Fr. 100'000.-.*

*Présentation du dossier par M. Roger Berset :*

La route du Centre qui part de la croisée de la route cantonale jusqu'à la bifurcation direction Rossens au centre du village est en très mauvais état. Un montant de Fr. 400'000.- figurait au plan financier de l'ancienne commune de Corpataux-Magnedens pour l'année 2017.

Le plan de mobilité du PAL de Corpataux-Magnedens prévoyait l'étude d'une zone 30km/h.

La mise en séparatif de la zone centre village doit être réalisée dans les 2 ans ; condition requise dans le permis de construire de la STAP (la STAP est entrée en fonction le 20 avril 2016).

Cette réalisation doit être faite conjointement avec la rénovation de la route et la sécurisation des piétons.

Afin de coordonner ces trois réalisations nous devons mandater un bureau d'ingénieur pour faire l'étude nécessaire et préparer un projet élaboré pour le prochain budget.

*Rapport de la commission financière :*

La Commission financière s'est déjà prononcée sur ce point, cf. p.24 dudit procès-verbal.

*Discussion :*

*M. Dominique Castella du cercle électoral de Rossens :*

Est-ce que l'on a une estimation du coût de l'investissement qui sera généré pour cet objet ?

M. R. Berset répond que dans le plan financier de la commune de Corpataux, il a été mis un montant de Fr. 400'000 pour la route et Fr. 400'000 pour la mise en séparatif.

*Décision :*

**Acceptez-vous l'étude 30 km/h et route du Centre pour un montant total de Fr. 100'000.- ?**

Oui 47

Non 0

Abstention 1

**L'étude 30 km/h et route du Centre pour un montant total de Fr. 100'000.- est acceptée par 47 voix.**

b) *Etude de rénovation de la route de Fribourg – Farvagny-le-Petit pour un montant de Fr. 50'000.-.*

*Présentation du dossier par M. Roger Berset :*

L'ancienne commune de Farvagny avait obtenu une autorisation provisoire pour le marquage d'une zone « sécurisée » en bordure de la route communale qui relie Farvagny-le-Grand à Farvagny-le-Petit.

Ce marquage n'est pas accepté par le SPC à titre définitif.

Il y a lieu de faire une étude pour la réalisation d'un trottoir qui est la seule solution acceptable par le SPC.

L'éclairage public a déjà été réalisé le long de cette route à bonne distance pour la réalisation du trottoir.

Par la même occasion il faut étudier la mise en séparatif et l'adduction d'eau de cette zone.

*Rapport de la commission financière :*

La Commission financière s'est déjà prononcée sur ce point, cf. p.24 dudit procès-verbal.

*Discussion :*

Aucune.

*Décision :*

**Acceptez-vous l'étude de rénovation de la route de Fribourg – Farvagny-le-Petit pour un montant de Fr. 50'000.- ?**

Oui 48

Non 0

Abstention 0

**L'étude de rénovation de la route de Fribourg – Farvagny-le-Petit pour un montant de Fr. 50'000.- est acceptée à l'unanimité.**

c) Adduction d'eau, secteur ZI Montena – Rossens pour un montant de Fr. 60'000.-

*Présentation du dossier par M. Georges Python :*

La ZI MONTENA, dont le terrain appartenait à la société CONDENSATEURS, a eu un développement par étape. Par ce fait il n'y a jamais eu de PAD, exigé. Il en résulte que l'implantation des conduites d'alimentation en eau potable et de défense incendie ne sont à ce jour pas optimales. Quatre conduites lesquelles finissent (ce qu'on appelle conduite morte) sans un bouclage ne répondent pas aux normes en vigueur de la distribution d'eau potable. Dans le cadre de la construction de l'usine MARCHON SA par le groupe MGW, une approche a eu lieu afin de lever les actuelles lacunes. Une prise d'eau est planifiée sur la conduite de transport Rossens-Corpataux en lisière de forêt et de procéder à un bouclage sur la conduite mentionnée auparavant. L'objectif est de s'intégrer dans les travaux en cours sur cette ZI, afin de minimiser les frais de construction. Divers entretiens doivent encore avoir lieu avec les promoteurs pour déterminer une clé de répartition des frais et la signature d'une convention entre les partenaires et la commune de Gibloux.

Les conventions sont signées avec les entreprises concernées et le montant de Fr. 80'000.- planifié sera pris en charges par ces entreprises.

*Rapport de la commission financière :*

La Commission financière s'est déjà prononcée sur ce point, cf. p. 24 dudit procès-verbal.

*Discussion :*

Aucune.

*Décision :*

**Acceptez-vous le montant de Fr. 60'000.- pour l'adduction d'eau, secteur ZI Montena – Rossens ?**

Oui	48
Non	0
Abstention	0

**Le montant de Fr. 60'000.- pour l'adduction d'eau, secteur ZI Montena – Rossens est accepté à l'unanimité.**

*d) Protection des eaux, mise en séparatif route du Pallin – Villarlod pour un montant de Fr. 248'000.-*

*Présentation du dossier par M. Georges Python :*

Les travaux de mise en séparatif du quartier du Pallin doivent impérativement être exécutés avant que la dernière parcelle du quartier soit mise en valeur étant donné qu'une des conduites traverse ladite parcelle.

Les travaux en amont nous éviteront des frais supplémentaires et permettront de placer la nouvelle conduite sans préjudice pour la valorisation de la parcelle. Cette mise en séparatif permettra également d'éviter d'envoyer à la STEP d'Autigny, de nombreux M3 d'eaux claires et pluviales, lesquelles ne nécessitent pas de traitement, en particulier les eaux pluviales de la route cantonale sur une longueur de 400 mètres et celles de la route du quartier de 250 mètres. La résultante desdits travaux aura une influence non négligeable sur le coût des traitements des eaux usées lors de l'élaboration de la nouvelle clé de répartition des frais de l'AEGN (2020-2024).

La variante d'intégrer cette mise en séparatif avec la construction d'un trottoir le long de la route cantonale a dû être abandonnée en raison de son coût élevé. En effet le service de routes cantonales n'accepte plus que les eaux de ruissellement d'autres conduites se déversent dans le collecteur principal de la route.

Le trottoir fera partie de l'étude du budget des investissements 2017.

*Rapport de la commission financière :*

La Commission financière s'est déjà prononcée sur ce point, cf. p. 24 dudit procès-verbal.

*Discussion :*

Aucune.

*Décision :*

**Acceptez-vous le montant de Fr. 248'000.- pour la protection des eaux, mise en séparatif route du Pallin – Villarlod ?**

Oui	48
Non	0
Abstention	0

**Le montant de Fr. 248'000.- pour la protection des eaux, mise en séparatif route du Pallin – Villarlod est accepté à l'unanimité.**

*e) Protection des eaux, réfection de la route, chemin de l'Essert-Biches – Rossens pour un montant de Fr. 200'000.-.*

*Présentation du dossier par M. Roger Berset :*

Lors de fortes pluies les canalisations en place à ce jour ne peuvent absorber l'entier des eaux de ruissellement des terrains de la partie Sud dudit chemin. Il s'agit de mettre en conformité les grilles et les canalisations de façon à remédier au problème. Par la même occasion, un entretien lourd sera exécuté pour le

revêtement. Ce projet doit être lié avec celui des travaux prévus à la Route de la Raveire dans le but de synergie et de diminution des coûts.

*Rapport de la commission financière :*

La Commission financière s'est déjà prononcée sur ce point, *cf. p. 24 dudit procès-verbal.*

*Discussion :*

*M. Julien Gremaud du cercle électoral de Farvagny :*

Une question par rapport aux Fr. 70'000.- des canalisations du devis général, est-ce pour le devis de l'autre projet.

M. R. Berset lui répond que oui.

*Décision :*

**Acceptez-vous le montant de Fr. 200'000.- pour la protection des eaux, réfection de la route, chemin de l'Essert-Biches – Rossens ?**

Oui	48
Non	0
Abstention	0

**Le montant de Fr. 200'000.- pour la protection des eaux, réfection de la route, chemin de l'Essert-Biches – Rossens est accepté à l'unanimité.**

*f) Protection des eaux, réfection de la route, secteur Raveire – Rossens pour un montant de Fr. 1'050'000.-*

*Présentation du dossier par M. Georges Python :*

Le projet, devisé à Fr. 1'050'000.00, représente l'assainissement et la mise en séparatif des infrastructures souterraines sur tout le tracé de la Route de la Raveire (de la Boulangerie Gobet jusqu'au carrefour de la Route du Mont) ainsi que la rénovation de la route entre le carrefour de la route cantonale (laiterie Kolly) et le carrefour de la Route du Mont.

Le projet revêt une certaine urgence non seulement en matière de mise aux normes du réseau d'épuration du village de Rossens, mais aussi et surtout pour ne pas remettre une fois de plus à plus tard la rénovation d'une route qui est dans un état déplorable.

Le montant de Fr. 1'050'000.00 sera couvert par la dissolution de la réserve disponible pour les travaux d'épuration (Fr. 443'000.00), le solde de Fr. 607'000.00 sera financé par la conclusion d'un emprunt.

Ce projet doit impérativement être lié au projet du Chemin de l'Essert, dans un souci de synergie et de facteur d'économie.

*Rapport de la commission financière :*

La Commission financière s'est déjà prononcée sur ce point, *cf. p. 24 dudit procès-verbal.*

*Discussion :*

*Aucune.*

*Décision :*

**Acceptez-vous le montant de Fr. 1'050'000.- pour la protection des eaux, réfection de la route, secteur Raveire – Rossens?**

Oui	48
Non	0

Abstention 0

**Le montant de Fr. 1'050'000.- pour la protection des eaux, réfection de la route, secteur Raveire – Rossens est accepté à l'unanimité.**

*g) Cimetière – Villarlod pour un montant de Fr. 120'000.-.*

M. Patrick Papaux du cercle électoral du Glèbe se récuse et quitte la salle, étant concerné par le devis déposé.

*Présentation du dossier par M. Georges Python :*

Le mur OUEST de part et d'autre de l'entrée principale est en très mauvais état, en particulier les fondations. Sur sa partie Nord-Ouest il a un décalage de 30 cm par rapport à la jonction avec le mur NORD.

Ce tracé est fortement utilisé par les enfants qui se rendent à l'école en traversant le cimetière afin d'éviter le passage dangereux le long du mur jouxtant la route cantonale.

Lors de la vision locale en 2015, M. Guex des monuments historiques a relevé l'urgence d'entreprendre des travaux.

Durant ceux-ci il est également prévu de créer un nouvel emplacement pour l'extension des tombes cinéraires et la construction d'une rampe d'accès, pour assurer la mobilité.

*Rapport de la commission financière :*

La Commission financière s'est déjà prononcée sur ce point, cf. p. 24 dudit procès-verbal.

*Discussion :*

*M. Gilles Barras du cercle électoral de Farvagny :*

Dans les devis en notre possession, il y a un devis de Fr. 150'000 pour Art-Tison et un de Fr. 35'000.- pour Patrick Papaux, ce qui fait un total de Fr. 185'000.-. Quelle est la différence entre ce montant et le montant de Fr. 120'000.- voté ce soir ?

M. G. Python l'informe que les devis sont établis pour le projet en entier, soit 3 étapes et que ce soir on vote la 2<sup>ème</sup> étape.

*Décision :*

**Acceptez-vous le montant de Fr. 120'000.- pour le cimetière de Villarlod ?**

Oui 47

Non 0

Abstention 0

**Le montant de Fr. 120'000.- pour le cimetière de Villarlod est accepté à l'unanimité.**

M. Papaux réintègre la salle.

*h) Implémentation du SIT – Géoconcept pour un montant de 120'000.-*

*Présentation du dossier par M. Jean-François Charrière :*

Le SIT – Système d'Information du territoire – est l'outil de gestion informatique de l'aménagement du territoire. Il permet la visualisation des données telles que le cadastre souterrain (eau potable, EU et EC), le PAL, le PAZ, le PGEE, les routes, le parcellaire, etc. Il permet également la gestion d'informations spécifiques comme les tournées de voirie, du déneigement, la position d'installations communales, etc.

C'est l'outil de base d'une planification efficace. Actuellement les données ne sont pas regroupées et pas consultables aisément ou uniquement sous le format papier.

Afin de bénéficier d'un SIT uniformisé et regroupé sur le même programme informatique, l'acquisition du programme Géoconcept et l'implémentation des données sont nécessaires. Cela permettra également aux conseillers, chefs de services, responsables et collaborateurs d'accéder aisément aux informations du territoire.

*Rapport de la commission financière :*

La Commission financière s'est déjà prononcée sur ce point, cf. p.24 dudit procès-verbal.

*Discussion :*

Aucune.

*Décision :*

**Acceptez-vous le montant de Fr. 120'000.- pour l'implémentation du SIT – Géoconcept?**

**Oui 48**

Non 0

Abstention 0

**Le montant de Fr. 120'000.- pour l'implémentation du SIT – Géoconcept est accepté à l'unanimité.**

*i) Harmonisation des PAL pour un montant de 130'000.-*

*Présentation du dossier par M. Jean-François Charrière :*

Actuellement la commune dispose de 5 PAL – Plan d'Aménagement Local - correspondant aux 5 anciennes communes. Le but de cet investissement est de les uniformiser afin d'en avoir plus qu'un.

Cela permettra d'optimiser le travail de la section Police des constructions, aménagement et donnera à la commune un instrument d'aménagement du territoire unique. Ce n'est qu'une révision partielle du PAL.

*Rapport de la commission financière :*

La Commission financière s'est déjà prononcée sur ce point, cf. p. 23 dudit procès-verbal.

*Discussion :*

Aucune.

*Décision :*

**Acceptez-vous le montant de Fr. 130'000.- pour l'harmonisation des PAL ?**

**Oui 48**

Non 0

Abstention 0

**Le montant de Fr. 130'000.- pour l'harmonisation des PAL est accepté à l'unanimité.**

*j) Budget général des investissements pour un montant total de Fr. 8'904'670.-.*

	<u>Charges</u>	<u>Produits</u>
Projets en cours	9'459'400.00	639'500.00
Projets déjà approuvés	1'473'000.00	
Nouveaux projets	2'388'000.00	310'000.00
<u>Recettes d'investissement</u>		<u>2'455'600.00</u>



Total	13'320'400.00	3'405'100.00
Excédent de charges		9'915'300.00
Financement spéciaux à déduire		1'010'630.00
Charges nettes		8'904'670.00

*Rapport de la commission financière :*

La Commission financière s'est déjà prononcée sur ce point, cf. p. 24 dudit procès-verbal.

*Discussion :*

Aucune.

*Décision :*

**Acceptez-vous le budget général des investissements pour un montant total de Fr. 8'904'670.- ?**

Oui 48

Non 0

Abstention 0

**Le budget général des investissements pour un montant total de Fr. 8'904'670.- est accepté à l'unanimité.**

## **9. Divers**

*Présentation des chefs de service :*

Les différents chefs de service se présentent individuellement, soit :

Service technique :

David Thut

Service des forêts :

René Bovigny

*Information sur la facturation des acomptes d'impôts communaux 2016 :*

Le problème de migration des données de l'ancien système informatique vers le nouveau système posent toujours problème. Le service des finances va toutefois tout mettre en œuvre afin de pouvoir facturer les acomptes avec une première échéance le 31 juillet 2016.

*Information sur la facturation des impôts paroissiaux :*

La commune encaissera les impôts paroissiaux des paroisses de Corpataux-Magnedens, Farvagny, le Glèbe et Rossens.

La paroisse de Vuisternens-en-Ogoz continuera d'encaisser elle-même ses impôts.

*Information sur l'impôt sur les chiens :*

Les communes de Farvagny et Rossens encaissaient un impôt sur les chiens qui étaient facturés par le canton.

La commune de Corpataux-Magnedens procédait elle-même à la facturation et les communes de le Glèbe et Vuisternens-en-Ogoz n'avaient pas d'impôt sur les chiens.

Le canton ne veut plus facturer cet impôt pour la commune de Gibloux. La commune va reprendre cette facturation et sur la base de la convention de fusion, les règlements existants, jusqu'à leur révision s'appliquent. Sur la commune de Gibloux, les détenteurs de chiens de Rossens paieront un impôt de Fr. 60.- et ceux des autres villages, un impôt de Fr. 70.-.

Pour les villages qui n'avaient pas de règlement, l'art. 17 de la convention de fusion s'applique, soit le règlement le plus récent est pris en compte.

*Information sur l'agrandissement du complexe communal à Farvagny :*

Le projet a été approuvé par l'assemblée communale de Farvagny le 28 janvier 2015 avec un investissement total de Fr. 10'700'000.- arrondi. Les travaux ont débuté en 2015. Le projet est conduit par la commission de bâtisse qui avait été désignée par l'ex-commune de Farvagny. M. Jacques Crausaz y représente la commune de Gibloux, cette commission est présidée par M. Bernard Eltschinger. Le planning est respecté, la fin des travaux et la mise en exploitation est prévue pour la fin juillet 2017.

Suite à la décision de fusion et afin de pouvoir regrouper tous les services de la commune de Gibloux dans ce bâtiment, le projet a été modifié. Les combles seront également aménagées pour recevoir les différents services. Cette modification amène un coût supplémentaire de l'ordre de Fr. 630'000.-, il reste encore à chiffrer le mobilier supplémentaire nécessaire. 80% des marchés sont adjugés, il reste encore les aménagements extérieurs.

*M. Michel Allemann du cercle électoral de Farvagny :*

J'ai fait lecture du compte-rendu de la récente assemblée des délégués communaux de l'AEGN. J'ai pris connaissance du retrait de M. Michel Ducrest de la présidence et du comité de l'AEGN, association qu'il a servie très, très longtemps. Qu'il soit remercié pour ses compétences et son engagement pour les communes glânoises et sarinoises, notamment pour notre commune de Gibloux.

Il a été relevé également que le volume des eaux claires qui arrive à la STEP d'Autigny est encore beaucoup trop important. Qu'en est-il pour notre commune ? Je souhaite que le Conseil communal informe le Conseil général, lors d'une prochaine séance, du total des surfaces assainies et celles encore à assainir.

Le Conseil communal en prend note et une réponse sera adressée lors d'une prochaine séance du Conseil général.

*M. Philippe Dougoud du cercle électoral de Farvagny :*

Question qui s'adresse au Conseil communal pour l'organisation du 1<sup>er</sup> août.

Lors de la réunion du groupe des élus du cercle de Farvagny, la question de l'organisation de la fête nationale a été évoquée.

Si, pour 2016, le Conseil communal a très probablement déjà pris des dispositions, pour les années futures, nous partons de l'idée qu'un seul site pourrait en être l'organisateur officiel étant donné que le nombre de "sponsors" de la fête est passé de 5 à 1 seul, bien que ce dernier ait un peu plus de moyens.

Pour aller dans l'idée de la promotion et de la cohésion de notre nouvelle entité, une possibilité évoquée dans le groupe pourrait être de l'organiser dans le cercle électoral du président du Conseil général, une présidence qui, au moins pour les 10 prochaines années, est tournante.

Nous ne doutons pas que le Conseil général entendra avec grand intérêt les premières conclusions de notre autorité communale. Nous l'en remercions d'avance.

M. Jean-François Charrière informe qu'effectivement le 1<sup>er</sup> août 2016 sera organisé comme par le passé dans les différents villages. Pour l'année 2017 et les suivantes, l'idée du cercle électoral de Farvagny est intéressante. Le Conseil communal en prend note.

*M. Sébastien Richard du cercle électoral de Vuisternens-en-Ogoz :*

Il a été entendu que le bail de la salle de gymnastique de Vuisternens-en-Ogoz sera résilié pour la fin 2017. Quelle suite sera donnée à ce dossier ?

M. Fabien Schafer, informe qu'effectivement le bail est résilié pour la rentrée scolaire 2017-2018. La commune de Vuisternens-en-Ogoz avait déjà pris des dispositions avec la commune de Farvagny. Farvagny peut absorber les élèves de Vuisternens sur le court terme. Par rapport à l'avenir, Vuisternens-en-Ogoz avait également prévu un projet de rénovation de l'école, respectivement la construction d'une salle de gym.

Maintenant avec la fusion et la nouvelle loi scolaire, il faudra revalider l'organisation de nos écoles pour la commune. Dès cet automne, toutes les études nécessaires seront faites afin de proposer un scénario d'avenir qui comprendra aussi la salle de gym et le besoin en infrastructure pour les écoles.

*M. Patrick Papaux, du cercle électoral de le Glèbe :*

Une information avait été donnée dans le message du Conseil communal qu'un organigramme allait être préparé. Qu'en est-il et où est-il à disposition.

M. Jean-François Charrière demande s'il s'agit bien de l'organigramme de la commune du point de vue du personnel. Il précise qu'un organigramme au niveau des services est prêt et pourrait être publié, par contre les noms des collaborateurs ne seront pas publiés.

La parole n'étant plus demandée, M. Gilles Seydoux rappelle les prochaines dates des séances du Conseil général, à savoir les 12 octobre 2016 et 6 décembre 2016. Il remercie l'assemblée pour les débats et souhaite aux personnes une bonne rentrée dans leur foyer. Il se réjouit de partager le verre de l'amitié servi dans le hall d'entrée.

La séance est levée à 21h54.



